

La seigneurie



La **seigneurie** est composée du **château**, du **village**, des **bois** et des **terres agricoles**.

Le château typiquement un château fort, surplombe l'ensemble seigneurial, (souvent placé en hauteur de façon à avoir une vision sur leurs terres) permettant au seigneur de dominer son territoire. Il abrite les richesses du seigneur et lui sert de demeure, mais est aussi équipé de nombreux systèmes défensifs car les paysans s'y réfugient en temps de guerre.

La réserve, la tenure et les redevances

- Les terres d'une seigneurie sont divisées en deux parties :
 - la **réserve** : terres dont le seigneur garde la totalité de la production agricole.
 - la **tenure** : terres que le seigneur loue aux paysans (redevance du **cens**) et dont une partie de la production lui revient (redevance du **champart**).
- La **corvée** est une redevance consistant en un travail obligatoire, effectué par les paysans gratuitement sur le domaine du seigneur.
- La **banalité** est une taxe versée par le paysan au seigneur pour l'utilisation obligatoire du moulin, du four et du pressoir (appartenant au seigneur). Ainsi le seigneur dispose d'aliments gratuits dont la perception se fait tout au long de l'année. Cet impôt était mal supporté par les paysans qui auraient pu utiliser leur propre matériel sans le versement d'une taxe.